

SORHOGECO

SOCIETE RHODANIEENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. A1 69130 ECULLY

SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 25

Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Maison Familiale Rurale Les Ebeaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

exercice clos le 31 décembre 2025

Association Maison Familiale Rurale Les Ebeaux
152 Route de Troinex – 74350 CRUSEILLES

Ce rapport comporte 26 pages

Association Maison Familiale Rurale Les Ebeaux

Siège social : 152 Route de Troinex – 74350 CRUSEILLES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale Les Ebeaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 16 mars 2026


SORHOGECO
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
42 Chemin du Moulin Carron Bât B2
69130 Ecully
Sorhogeco S.A.S.
Commissaire aux Comptes
Tél : 04 37 65 37 57
contact@sorhogeco.com
Siret 404 971 830 00025

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ ■ ■

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 508	884	2 625	
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 419	2 166	1 253	1 481
Constructions	193 813	62 558	131 254	134 816
Installations techniques, matériel et outillage industriels	542 447	433 551	108 896	107 155
Immobilisations corporelles en cours	289 308		289 308	74 658
Autres	446 826	354 959	91 867	89 791
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				548
Autres titres immobilisés	564		564	
Prêts				
Autres				
TOTAL I	1 479 885	854 118	625 767	408 449
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	18 159		18 159	19 820
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 028 804	20 770	1 008 035	782 655
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	2 285 399	56 830	2 228 569	1 381 866
Valeurs mobilières de placement	1 000 000		1 000 000	1 000 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 002 264		1 002 264	440 255
Charges constatées d'avance	12 589		12 589	17 151
TOTAL II	5 347 216	77 600	5 269 616	3 641 747
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	6 827 101	931 718	5 895 383	4 050 196

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 749 642	1 291 031
Excédent ou déficit de l'exercice	496 597	458 611
Situation nette (sous total)	2 246 238	1 749 642
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 499 466	1 242 883
Provisions réglementées		
TOTAL I	4 745 704	2 992 524
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	525 000	300 000
TOTAL II	525 000	300 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	60 968	20 780
TOTAL III	60 968	20 780
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	78 514	114 951
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	260 538	422 633
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	129 359	93 451
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 792	6 895
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	79 509	98 962
TOTAL IV	563 711	736 892
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	5 895 383	4 050 196

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	22 800	22 150
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 546 152	2 515 311
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	116 827	63 284
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	78 165	138 080
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	22 208	1 827
TOTAL I	2 786 153	2 740 653
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	696 800	1 097 627
Aides financières		15 384
Impôts, taxes et versements assimilés	19 596	18 623
Salaires et traitements	799 520	779 518
Charges sociales	292 404	278 790
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	170 293	207 600
Dotations aux provisions	40 187	3 168
Reports en fonds dédiés	225 000	
Autres charges	72 355	11 440
TOTAL II	2 316 155	2 412 149
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	469 998	328 504
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	16	
Autres intérêts et produits assimilés	35 744	30 468
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	35 760	30 468
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 063	2 807
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	2 063	2 807
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	33 697	27 661

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	503 696	356 165
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		5 093
Sur opérations en capital		95 439
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		79 773
TOTAL V		180 305
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		70 562
Sur opérations en capital		149
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		70 711
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		109 594
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	7 099	7 148
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	2 821 913	2 951 426
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	2 325 316	2 492 815
EXCEDENT OU DEFICIT	496 597	458 611
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

MFR LES EBEAUX

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation LES EBEAUX est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Sa durée est illimitée. Son siège social est établi LES EBEAUX – 74350 CRUSEILLES

L'association a pour but :

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale ;
- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale ;
- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas et d'hébergement dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints ;
- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison Familiale Rurale ;
- l'accueil des adolescents(es) en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif à la Maison Familiale Rurale.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

La MFR propose des formations de type CAP et BAC Pro dans les domaines de la Maintenance Automobile et de la Propreté de l'environnement urbain pour des jeunes alternants en Apprentissage ou Contrat de Professionnalisation.

L'hébergement des internes est assuré par la MFR, qui gère à titre complémentaire des locations occasionnelles des bâtiments au profit de particuliers ou de groupes (colonies de vacances, etc...)

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les locaux sont répartis sur une superficie de 2 750 M², dont 1800 M² affectés à l'enseignement dont les salles de cours et ateliers équipés de matériels de garage (ponts, équilibreuses, outillages divers, équipements informatiques de test-analyse moteur, etc...)

La MFR s'appuie sur un effectif de 20.48 équivalents temps pleins, dont 14.39 directement affectés à l'enseignement et l'animation auprès des apprenants.

La MFR est partenaire de la Région AURA, du Département de Haute-Savoie, et de multiples entreprises et collectivités qui financent l'activité de la MFR, et accueillent les apprenant en milieu professionnel.

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Note sur le nouveau règlement publié par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

Le règlement ANC 2022-06, complété par le règlement ANC 2023-03, s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025 et entraîne un changement de méthode comptable. Des informations plus détaillées sont indiquées dans la partie Règles et Méthodes Comptables de la présente annexe.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTABLE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2025, l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2025 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les montants sont exprimés en euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 26/03/2026 par le Conseil d'administration.

2. METHODE GENERALE

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement de méthode lié à la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 présente un impact significatif sur les éléments suivants :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel implique les modifications suivantes :

* Les pénalités, amendes, charges et produits sur exercices antérieurs sont reclassés en résultat d'exploitation.

* Les comptes de produits de cession d'immobilisation et valeurs nettes comptables des actifs cédés apparaissent désormais en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon la nature des immobilisations cédées.

* Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat sont reclassées en résultat d'exploitation.

- La suppression de la technique du transfert de charges implique les modifications suivantes :

* Les refacturations de remboursement divers sont désormais comptabilisées en comptes de ventes,

* Les sommes perçues en atténuation de charges de personnel sont désormais comptabilisées en moins du poste Cotisations sociales,

* Les aides à l'emploi sont désormais comptabilisées en comptes de subventions,

* Les indemnités d'assurance sont désormais comptabilisées en autres produits d'exploitations

3. NOTES CONCERNANT LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a été appliquée ; l'approche par composants est systématiquement appliquée pour les constructions.

3.2. METHODE D'AMORTISSEMENT

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

- Constructions,	40 ans
- Agencements et installations, Outillages, Véhicules	de 5 à 15 ans
- Mobilier et Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans

3.3. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.4. CREANCES

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

4.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres font l'objet d'une présentation dans un tableau défini par l'article 431-5 du règlement n° 2018-06 qui se substitue aux informations demandées par l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

4.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère stable destinées au financement des investissements nécessaires aux activités de l'association.

Une reprise est effectuée à chaque clôture au compte de résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens financés.

4.3. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

La provision exceptionnelle sur actifs circulants a été ramenée à 56 830 € afin de couvrir le risque lié à l'existence de créances comptables sur les OPCO, datant de 2024, pour lesquelles il existe un risque de rejet par l'organisme financeur, du fait de l'antériorité des dossiers.

Une provision pour Charges a été comptabilisée à hauteur de 38 500 € afin de couvrir le montant de l'indemnité de licenciement pour inaptitude d'un salarié, dont la MFR évalue la probabilité de survenue comme étant certaine, au vu de la connaissance du dossier, à la clôture du bilan 2025.

4.4. INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

La convention collective de l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière. Celle-ci est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salariés présent à la clôture de l'exercice, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements calculés sont intégralement comptabilisés.

4.5. FONDS DEDIES

Les montants portés en fonds dédiés correspondent à des ressources dédiées à des projets définis et que ne sont pas totalement utilisées à la clôture de l'exercice.

Une dotation de 225.000 € en Fonds dédiés a été constituée en prévision des travaux de démolition/reconstruction de l'ensemble de la MFR, dont la mise en œuvre administrative a été effectivement lancée courant 2024. Les fonds dédiés seront affectés lors du débouclage de la phase d'études, architecture, et gestion juridico-administrative. Ils s'élèvent à la somme de 525 000 € au 31.12.25.

5. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. COTISATIONS

Les cotisations perçues par l'association sont sans contrepartie et inscrites dans la rubrique prévue par le règlement ANC n° 2018-06 sur la base d'un appel à cotisation qui constitue le fait générateur de la comptabilisation en produits.

5.2. CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Le détail des concours publics et des subventions reçues au cours de l'exercice sont portés dans un tableau annexe.

5.3. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La participation des membres bénévoles au fonctionnement et aux activités de la MFR est encadrée par le règlement intérieur de la MFR qui fixe à l'article 2 les principes de fonctionnement : « *l'association est formée de membres qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et porte le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association...* ».

Sur cette base, la MFR ne recense pas les contributions volontaires de bénévoles.

La Maison Familiale ne bénéficie pas de mise à disposition de biens ou de personnes à titre gratuit.

Il n'y a pas de montants inscrits à ce titre dans les comptes de la classe 8 au pied du compte de résultat.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL

La MFR n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

6.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants de l'association exercent leurs fonctions bénévolement.

6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

6.3.1.ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

Néant.

6.3.2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Néant

6.4. EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PAR CATEGORIE

<i>Effectif Moyen Cadre</i>	<i>14.11</i>
<i>Effectif Moyen Employés</i>	<i>6.37</i>
<i>Dont Apprenti</i>	<i>0.00</i>

MFR LES EBEAUX

TABLEAU I : Ressources de l'organisme	2025		2024	
ORIGINE DES FONDS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %

I - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés, et des particuliers				
Entreprises	-	0%	-	0%
Etat, Collectivités locales, étab.pub	26	1%	-	0%
Entreprises : via OPCO	2 099	84%	2 130	86%
Particuliers	387	15%	351	14%
Sous total I	2 512	100%	2 481	100%

II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes	-	0%	-	0%
Etat	-	0%	-	0%
Régions	25	100%	60	100%
Autres collectivités territoriales	-	0%	-	0%
Sous total II	25	100%	60	100%
Autres organismes de formation	-	0%	-	0%
Autres ressources	8	100%	3	100%
Sous total III	8	100%	3	100%
Total des ressources	2 545	100%	2 544	100%

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité				
FINALITE DES ACTIONS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)	2 545	100%	2 544	100%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)				
Insertion sociale				
Total	2 545	100%	2 544	100%

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 291 031	458 611			1 749 642
Excédent ou déficit de l'exercice	458 611	(458 611)			
Situation nette	1 749 642				1 749 642
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	1 242 883		1 256 583		2 499 466
Provisions réglementées					
TOTAL	2 992 524		1 256 583		4 249 107

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT CONTRIBUTIONS

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionne ment	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Provisions Inscrites au Bilan

M.F.R. Les Ebeaux

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 12/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	20 780	1 688		22 468
		38 500		38 500
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	20 780	40 188		60 968

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	21 740 77 194	56 830	971 77 194	20 770 56 830
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	98 935	56 830	78 165	77 600

TOTAL GÉNÉRAL	119 715	97 018	78 165	138 568
----------------------	----------------	---------------	---------------	----------------

Immobilisations

M.F.R. Les Ebeaux

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 12/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	772		2 736
TOTAL immobilisations incorporelles :	772		2 736
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	3 419		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	184 541		9 272
Installations techniques et outillage industriel	469 016		73 432
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	117 613		23 000
Matériel de bureau, informatique et mobilier	209 340		7 135
Emballages récupérables et divers	89 199		540
Immobilisations corporelles en cours	74 658		214 650
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 147 784		328 028
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	548		
Autres titres immobilisés			564
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	548		564
TOTAL GÉNÉRAL	1 149 105		331 328

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			3 508	
TOTAL immobilisations incorporelles :			3 508	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			3 419	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			193 813	
Install. techn., matériel et out. industriels			542 447	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport			140 613	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			216 475	
Emballages récupérables et divers			89 739	
Immobilisations corporelles en cours			289 308	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			1 475 813	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			564	
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			564	
TOTAL GÉNÉRAL			1 479 885	

Amortissements

M.F.R. Les Ebeaux

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 12/06/26
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	772	111		884
TOTAL immobilisations incorporelles :	772	111		884
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 938	228		2 166
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	49 725	12 833		62 558
Installations techn. et outillage industriel	361 860	71 691		433 551
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	72 313	11 354		83 666
Mat. de bureau, informatique et mobil.	254 048	17 245		271 293
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	739 883	113 351		853 234
TOTAL GÉNÉRAL	740 655	113 462		854 118

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	111		
TOTAL immobilisations incorporelles :	111		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	228		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	12 833		
Installations techniques et outillage industriel	71 691		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	11 354		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	17 245		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	113 351		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	113 462		

Produits à Recevoir

M.F.R. Les Ebeaux

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 12/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	2 740 2 000 000 183 618
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	4 417
TOTAL	2 190 774

Charges à Payer

M.F.R. Les Ebeaux

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 12/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 462
Dettes fiscales et sociales	27 729
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	69 192

Charges et Produits Constatés d'Avance

M.F.R. Les Ebeaux

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 12/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	12 589	79 509
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	12 589	79 509

État des Échéances des Créances et Dettes

M.F.R. Les Ebeaux

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 12/06/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	20 770		20 770
Autres créances clients	1 002 132	1 002 132	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	580	580	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	2 000 000	2 000 000	
Groupe et associés	100 000	100 000	
Débiteurs divers	183 618	183 618	
TOTAL de l'actif circulant :	3 307 100	3 286 330	20 770
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	12 589	12 589	

TOTAL GÉNÉRAL	3 319 689	3 298 919	20 770
----------------------	------------------	------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	78 514	36 926	41 588	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	259 337	259 337		
Personnel et comptes rattachés	22 700	22 700		
Sécurité sociale et autres organismes	97 963	97 963		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	8 696	8 696		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	9 705	9 705		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	79 509	79 509		

TOTAL GÉNÉRAL	556 423	514 835	41 588	
----------------------	----------------	----------------	---------------	--